



Bastia

CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 juillet 2026**

Objet : Autorisations d'occupation du Vieux-Port pour le Club Nautique Bastiais et l'association Hub Corsica

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur BATTINI Nicolas

Ont donné pouvoir :

Monsieur Didier GRASSI à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur François FABIANI à Monsieur Pasquale CASTELLANI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Laurent PAPAŽIAN à Monsieur Pierre ORSINI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2026/AVRIL/01/07 en date du 30 avril 2026 portant approbation du Budget primitif 2026 du Budget annexe du Vieux-Port ;

Vu le courrier de demande en date du 5 mai 2026 du délégué général de l'association « Hub Corsica », Monsieur Bernard Cesari ;

Vu le courrier de demande en date du 15 mai 2026 du Président de l'association « Club Nautique Bastiais », Monsieur Charles-Hubert Poitrat ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant que la régate du Grand Prix de la Ville de Bastia a été organisée 14 juin 2026 ainsi que la Settembrina qui est prévue le 5 septembre 2026 par l'association « Club Nautique Bastiais » ;

Considérant la demande de Monsieur Charles-Hubert Poitrat sollicitant des emplacements à titre gratuit destinés à l'accueil de voiliers provenant des ports de plaisance limitrophes et participant à ces compétitions ;

Considérant que le montant de l'occupation, estimé pour l'ensemble des deux événements, s'élève à 1260 euros ;

Considérant la venue du navire à voile latine « Zigoela », du 14 au 18 juin 2026 ;

Considérant la demande de Monsieur Bernard Cesari sollicitant la mise à disposition gratuite d'un emplacement au Vieux-Port de Bastia pour l'accueil du navire ;

Considérant que cette escale s'inscrit dans un programme de coopération transfrontalière visant à promouvoir la protection des milieux marins, l'économie circulaire et le développement durable en Méditerranée ;

Considérant que la redevance correspondant à cette occupation est évaluée à 317,52 € ;

Considérant que ces événements étant de nature à valoriser le site du Vieux-Port, ils revêtent un intérêt communal justifiant d'accorder la gratuité sollicitée.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VIGNOLI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité, Madame Danielle MATTEI ne participe pas au vote et quitte la salle

Article 1 :

- **Décide** la gratuité d'occupation du Vieux-Port au Club Nautique Bastiais dans le cadre des régates « Grand Prix de la Ville de Bastia » et la Settembrina ».

Article 2 :

- **Décide** d'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port à l'association Hub Corsica pour la durée du séjour.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 24/07/2026

Paul TIERI

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.